

Annexe 1

Elections aux conseils de composantes élémentaires / CSPM Calendrier électoral

Dates	Opérations
Début février 2021	Publication de l'arrêté portant organisation des élections
Au plus tard le mercredi 24 février 2021	Affichage des listes électorales (au moins 20 jours avant la date du scrutin [(article D. 719-8 du code de l'éducation)])
Lundi 1 ^{er} mars 2021 à 12 heures	Date limite de dépôt des candidatures (15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin [article D. 719-24 du code de l'éducation])
Au plus tard le mercredi 10 mars 2021 à 16 heures	Demandes d'inscription sur les listes Au plus tard 5 jours francs avant la date du scrutin (article D. 719-7 du code de l'éducation)
A partir de l'affichage de l'arrêté électoral et jusqu'au 16 mars 2021	Campagne électorale
Du mardi 16 mars 2021 à 9h au jeudi 18 mars 2021 à 16h	Jours du scrutin (vote électronique)
Au plus tard le dimanche 21 mars 2021	Proclamation des résultats (dans les 3 jours suivant la fin des opérations électorales) (article D. 719-37 du code de l'éducation)